



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET

### ENFANCE – JEUNESSE :

Adoption des séjours de  
vacances été 2026

**Délibération  
n°2026/42**

**30 Mars 2026**

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de sa  
transmission en préfecture le  
7 avril 2026 et de son  
affichage  
à la porte de la Mairie  
le 7 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le trente mars à 18 heures 30, le  
Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de  
Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, JACOB DELESCLUSE Emilie,  
LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, FOSSÉ Laurent, CHEVALLIER  
Aurélie, TOCQUEVILLE Raynald, CAPRON Magali, AMIOT Alain,  
HAVRET Myriam, MERBAH Ahmed, VIGREUX Laure, QUÈVREMONT  
Jean-Luc, CASCELLA Angéline, DEMANNEVILLE Christian, HONDIER  
Delphine, CARASCO Laurent, LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL  
Mathilde MAERTEN Pierre, DELÉPINE Séverine, LARGILLET Agnès,  
LÉCAUDÉ Francis, NICOLLE Benoît, VINCENT-DUMESNIL Vanessa,  
BARTHELEMY Florent.

### Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

M. LEVESQUE Jimmy qui a donné pouvoir à Mme MULET  
Mercedes, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné pouvoir à Mme  
JACOB DELESCLUSE Emilie.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la  
séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 29

**ENFANCE - JEUNESSE** : Adoption des séjours de vacances été 2026.

Madame Mercedes MULET présente à l'assemblée les projets de séjours de vacances prévus par le Pôle Temps de l'Enfant et de la Famille pour la saison 2026 pour les enfants de 6 à 10 ans et les adolescents de 11 à 15 ans.

**SÉJOUR DE VACANCES 6/10 ANS :**

Il est proposé un séjour du 4 au 10 Juillet 2026 à Le Cateau-Cambrésis (Département du Nord) pour 23 enfants et 4 encadrants (3 animateurs + 1 directeur).

Le groupe sera hébergé en pension complète à le Maison Forestière et le transport sera effectué en minibus.

Les activités proposées : Parc d'attraction / Équitation / Parcours Ninja / Bowling / Laser / Loisirs de plein air / Animations natures / Veillée.

Budget prévisionnel : 9 945.00 €

Coût par enfant : 432.40 €

Tarifs en fonction du quotient familial :

| <b><i>Quotient familial</i></b> | <b><i>Prise en charge commune</i></b> | <b><i>Reste à charge des familles</i></b> |
|---------------------------------|---------------------------------------|---|
| T1/ T2                          | 259.44 € (60 %)                       | 172.96 € (40 %)                           |
| T3 / T4                         | 216.20 € (50 %)                       | 216.20 € (50%)                            |
| T5 / T6                         | 194.58 € (45 %)                       | 237.82 € (55 %)                           |
| T7 / T8                         | 172.96 € (40 %)                       | 259.44 € (60 %)                           |
| T9 / T10                        | 129.72€ (30 %)                        | 302.68 € (70 %)                           |
| HC (Hors Commune)               | 0,00 € (0 %)                          | 432.40 € (100 %)                          |

**SEJOUR DE VACANCES 11/15 ANS :**

Il est proposé un séjour du 18 au 24 Juillet 2026 à Pléneuf-Val-André (Département des Côtes d'Armor) pour 15 enfants et 3 encadrants (2 animateurs + 1 directeur).

Le groupe sera hébergé en pension complète dans un centre nautique et le transport sera effectué en minibus.

Les activités proposées : Char à voile / Canoë Kayak / Paddle / Château Médiéval / Parc Aventure / Baignade / Plage / Veillées.

Budget prévisionnel : 7 464.70 €

Coût par enfant : 497.65 €

Tarifs en fonction du quotient familial :

| <b>Quotient familial</b> | <b>Prise en charge commune</b> | <b>Reste à charge des familles</b> |
|--------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| T1/ T2                   | 298.59 € (60 %)                | 199.06 € (40 %)                    |
| T3 / T4                  | 248.82 € (50 %)                | 248.82 € (50 %)                    |
| T5 / T6                  | 223.94 € (45 %)                | 273.71 € (55 %)                    |
| T7 / T8                  | 199.06 € (40 %)                | 298.59 € (60 %)                    |
| T9 / T10                 | 149.30 € (30 %)                | 348.35 € (70 %)                    |
| HC (Hors Commune)        | 0,00 € (0 %)                   | 497.65 € (100 %)                   |

Après en avoir délibéré l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'adopter les séjours de vacances 2026 tels que proposés ci-dessus, pour les enfants de 6 à 10 ans, pour un coût total de 9 945.00 € et pour les adolescents de 11 à 15 ans, pour un coût total de 7 464.70 €, dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière*

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2026

Application agréée E-legalite.com